



## U.D.4.8

## DÉVELOPPEMENT ET PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

<b>Catégorie</b>	Densification	<b>Priorité</b>	A-B
<b>Instance(s) responsable(s)</b>	Communes	<b>Instance(s) concernée(s)</b>	Canton (SIP, SDT)
<b>Stratégies sectorielles</b>	S.U.1, S.U.2, S.U.3		
<b>Description</b>	<p><b>État actuel</b> L'agglomération comprend plusieurs tissus bâtis considérés comme intéressants en termes de patrimoine (national, régional et local). Si des mesures sont entreprises par les communes pour préserver et valoriser ce patrimoine – notamment par la démarche d'inventaire – elles entrent parfois en conflit avec la nécessité de développer le bâti vers l'intérieur et les besoins de densification.</p> <p><b>État attendu</b> En poursuivant la démarche d'inventaire, les communes acquièrent une connaissance fine de leur patrimoine. Il est cependant important de pouvoir compléter ce travail efficacement en reliant les inventaires de patrimoine bâti aux règlements communaux des constructions et des zones (RCCZ), de manière harmonisée entre les communes, et ce afin de pouvoir déterminer clairement les potentiels de rénovation, de transformation et de densification dans les centres. La mise en valeur du patrimoine bâti contribue aussi au développement des espaces publics de qualité. Le développement d'outils complémentaires destinés à la protection du patrimoine est également important (périmètres de développement, commission du patrimoine, guide de bonnes pratiques, etc.) et permet d'assurer une bonne protection tout en permettant les constructions / transformations en vue d'une densification et d'une revitalisation des centres historiques. Ces développements vers l'intérieur doivent finalement s'accompagner d'une requalification des espaces publics centraux (U.EP.4.1) assurant ainsi un cadre de vie de qualité.</p>		
<b>Opportunité et utilité</b>	<p><b>Opportunité:</b> Cette mesure répond aux besoins (3.3) de poursuivre la logique de revitalisation des espaces publics urbains par un travail fin sur le patrimoine bâti, (3.2) de pallier les déficits de qualité des constructions par sa mise en valeur et (3.1) de tirer profit des énergies renouvelables en encourageant la rénovation et l'optimisation énergétique des bâtiments. Considérée ainsi comme un levier de développement, la protection du patrimoine permet de trouver un bon équilibre entre les besoins de densification et la conservation d'espaces de qualité dans les centres historiques. De par la connaissance fine du patrimoine que permet l'inventaire, celui-ci offre la possibilité d'enrichir l'offre culturelle et touristique du coude du Rhône et contribue notamment au renouveau des espaces publics dans les centres villageois et urbains.</p> <p><b>Utilité:</b> CE2: Cette mesure contribue au développement de l'urbanisation vers l'intérieur en déterminant les potentiels de transformation dans des espaces centraux de l'agglomération.</p>		
<b>Coordination entre transports et urbanisation</b>	Les centres historiques des villages et de Martigny bénéficient, de par leur statut et leur position centrale d'une desserte TP. Regroupant de nombreux attracteurs, ces centres sont également pris en compte dans le développement et l'amélioration du réseau des modes doux. Par ailleurs, une attention doit être mise sur la recherche d'un espace-rue libéré des places de stationnement en encourageant la création de parkings collectifs.		
<b>Réalisation</b>			
<b>État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)</b>	Pas concerné		

<b>État de planification</b>	<p><b>Martigny:</b> existence d'une commission du patrimoine – relevés de patrimoine réalisés le long de l'avenue du Gd-St-Bernard</p> <p><b>Martigny-Combe:</b> en cours – inventaires du patrimoine bâti en cours de finalisation</p> <p><b>Fully:</b> en cours – début de l'inventaire prévu en 2021 avec le village de Branson puis avec les autres villages</p>		
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>	<p><b>Martigny:</b> poursuite de l'inventaire 2021-2024</p> <p><b>Martigny-Combe:</b> inventaire mis à l'enquête 2021-2022</p> <p><b>Fully:</b> Mise à l'enquête de Branson prévue en 2022. Suite à déterminer.</p>		
<b>Autres</b>			
<b>Fiches concernées du PDC</b>	A.5, A.8, C.2, C.3	<b>Fiches concernées du PDi</b>	U1.1, M1
<b>Impact sur l'environnement</b>	<p>La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :</p> <p><u>Nature / environnement</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Environnement gris: <b>OPA</b>ir / <b>OPB</b> / <b>ORNI</b> / <b>OPAM</b> / <b>OSites</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Environnement vert: <b>OE</b>aux / <b>OSol</b> / <b>OFo</b> / <b>OPN</b></p> <p><input type="checkbox"/> Dangers naturels. Liés au Rhône, ils disparaîtront avec la réalisation du projet R3</p> <p><u>Agriculture</u></p> <p><input type="checkbox"/> Surfaces d'assolement</p>		
<b>Lien avec les autres mesures</b>	<b>U.EP.4.1</b> Requalification des espaces publics		
<b>Documents mis à disposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine bâti – inventaire, classement, mise sous protection, Guide à l'intention des communes, édition 01(SBMA, 2017)</li> <li>• Densipedia.ch – Rütli ZH: Densification dans un centre inscrit à l'ISOS – 2021- URL: <a href="https://www.densipedia.ch/fr/ruti-zh-densification-dans-un-centre-inscrit-lisos">https://www.densipedia.ch/fr/ruti-zh-densification-dans-un-centre-inscrit-lisos</a></li> </ul>		



## Plan de situation

